



Paspébiac le 15 août 2017

**AVIS PUBLIC,
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

Avis public, est par la présente, donné par le soussigné directeur général de la ville de Paspébiac

Conformément aux dispositions de la *Loi des cités et villes* de la province de Québec, le directeur général de la ville de Paspébiac informe par la présente les citoyens que les membres du conseil municipal ont adoptés à l'assemblée ordinaire du 14 août un projet de règlement d'emprunt de deux cent trente mille dollars visant le pavage d'avenues et de rues sur le territoire de la Ville.

Le projet se réalisera dans le cadre du programme TECQ (programme des Taxes sur l'Essence et le Carburant au Québec).

Ledit règlement sera adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal, le lundi 21 août 2017 à compter de 18h30, à la salle municipale de la Maison des Citoyens, au 5 boul. Gérard. D-Levesque Est.

Paul Langlois

Paul Langlois,
Directeur général
Ville de Paspébiac